

# Nice

## Ville amie des

# ENFANTS

PRÉSENTE

LA CONVENTION INTERNATIONALE  
DES DROITS DE L'ENFANT (CIDE)

BESOIN D'AIDE ?  
TÉLÉPHONE AU  
**119**

**TOUS LES ENFANTS ONT DROIT À :**



Une identité : un nom, un prénom, une nationalité



De la nourriture, des vêtements, un logement correct et de bonnes conditions de vie



Une vie en famille



Une éducation leur permettant d'être heureux



Un accès aux soins. Un suivi médical régulier, et des traitements médicaux adaptés



Un respect de leur personne, physique et morale (pas de coups ou de paroles blessantes)



Une protection et un respect de leur vie privée, et de leur image



Une protection contre la drogue, la violence, le harcèlement et les abus sexuels



Une pratique d'activités sportives, artistiques, culturelles, et pouvoir partir en vacances



Un respect de leur égalité qu'ils soient une fille ou un garçon et quelles que soient leur nationalité, leur origine, leur religion



La liberté de leurs opinions et la prise en compte de leur volonté



Une participation à la vie associative et politique locale ou nationale



Un accès à la justice et pouvoir être assisté par un avocat



Une protection contre les guerres

La convention Internationale des Droits de l'Enfant a été approuvée à l'unanimité des États membres de l'Organisation des Nations Unies le 20 novembre 1989.



FACILE À LIRE ET À COMPRENDRE



#I Love  
**#NICE**



VILLE DE NICE